



FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ AU REGARD DE LA DOCTRINE SANITAIRE DE L'ÉTAT (à signer par l'adhérent)

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son activité sportive au sein du SCV dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19 et conformément à la Doctrine Sanitaire de l'Etat.

Le contexte actuel ne permet pas les contacts et à ce titre les pratiquants s'engagent à respecter la distanciation physique.

Cette possibilité d'accès et les engagements pris par le ou la signataire de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'un abonnement en cours de validité au SCV à l'exclusion de toute autre personne.

1- j'engage ma propre responsabilité et reconnaît que malgré la mise en oeuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19

2- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle. (information affichée sur les portes d'accès au club et distribué sur demande et sur le site internet du club : savateclubvalentine.fr).

3- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans l'espace de pratique du club, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés

4- Je m'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports

5- Je m'engage également à respecter si je pratique la SAVATE Boxe-Française les obligations édictées par la Fédération pour aménager la pratique de SAVATE boxe française et Disciplines Associées ainsi que les modalités mises en place par le club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

(NOTA : Ces obligations fédérales sont consignées dans le « PROTOCOLE DE DÉCONFINEMENT PROGRESSIF SUR LA PRATIQUE DE LA SAVATE BOXE FRANÇAISE ET DE SES DISCIPLINES ASSOCIÉES DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES » édité par la FF SAVATE qui est affiché sur les portes d'accès au club et distribué sur demande et sur le site internet du club : savateclubvalentine.fr.)

5 - Je m'engage à informer le club de mon état de santé ou j'ai été en contact avec une personne malade.

6 – Je m'engage à respecter les gestes barrières : (document affiché sur les portes d'accès au club et distribué sur demande et sur le site internet du club : savateclubvalentine.fr)

Nom et prénom :

.....

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

.....

Date : Heure :.....

Signature

(du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs)

F BARET et toute l'équipe du SCV